Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : N° 1007202604

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLICS

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121-19, L2122-21,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public avec comme objectifs, le maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel.

La modification entrera en vigueur au 1er août 2026.

Monsieur le Maire propose les horaires d'ouverture au public suivants :

- Lundi / Mardi : 9h-12h30 / 13h15-17h30
- Mercredi : 9h-13h15
- Jeudi : 9h-12h30
- Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202604-DE

DECISION

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unani[illegible]

- Acceptent la modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 17 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 17 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 17 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

